

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES

31470

ARRETE MUNICIPAL N°73/2025

PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DE CIRCULATION

RUE DE L'ALBERGUE

Le Maire de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières ;

VU le CGCT et plus particulièrement les articles réglementant la circulation ;

VU le Code de la Route ;

Vu la demande en date du 8 juillet 2025 par laquelle Madame BOURDET LE FAUCHEUR Emilie, domiciliée 2, rue de l'Albergue 31470 SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, sollicite de réglementer la circulation sur la rue de l'Albergue, en vue de réaliser un déménagement de cette même adresse, le **19 juillet 2025**;

Considérant, qu'il convient de réglementer la circulation des véhicules, afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la voie précitée ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le samedi 19 juillet 2025 8h00 à 13h00, la circulation sur la rue de l'Albergue sera **règlementée**. Madame BOURDET LE FAUCHEUR Emilie, sera autorisée à stationner sur le bord de la route, un camion de déménagement, à **20 m minimum du STOP**, rue de l'Albergue.

Article 2 : Madame BOURDET LE FAUCHEUR Emilie devra obligatoirement laisser libre **une voie de circulation et mettre en place une priorité de passage (panneau type B15/C18) ou une circulation alternée** pour éviter tout encombrement de la circulation.

Article 3 : Le pétitionnaire mettra en place toute signalisation nécessaire pour assurer la sécurité de tous les usagers. Cette signalisation sera déposée dès lors que les motifs ayant conduit à sa mise en place auront disparu.

Article 4 : Madame BOURDET LE FAUCHEUR Emilie sera responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de son déroulement.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :

- Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys
- A Madame BOURDET LE FAUCHEUR Emilie
- A la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Fait à SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES, le 16 juillet 2025

Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée
Véronique PORTE

